



Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 3 juin 2024**



La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : photo personnelle NR

Photos intérieures : Commune de Givisiez

Dessins : Pécub

Sommaire

| | |
|--|----|
| Sommaire..... | 1 |
| Convocation à l'Assemblée communale du 3 juin 2024..... | 3 |
| Message du Conseil communal..... | 4 |
| Bilans comparés aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022..... | 6 |
| Récapitulation des comptes 2023..... | 8 |
| Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2023..... | 10 |
| Cash-flow | 17 |
| Rapport de l'organe de révision..... | 18 |
| Contrôle des investissements au 31 décembre 2023..... | 20 |
| • Réaménagement de la Place de-Boccard..... | 22 |
| • Mesure expérimentale de sécurisation de la route Jo-Siffert | 23 |
| • Aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale | 24 |
| Budget d'investissement 2024 : | |
| • Déplacement d'une conduite communale d'eau potable sur la parcelle 464 RF | 25 |
| Modification partielle des statuts de l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) | 26 |
| Modification totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) | 27 |
| Reconstitution de la Commission Financière..... | 28 |
| Election-e d'un-e Conseiller-ère d'Agglomération | 29 |
| Informations communales : | |
| • Développement du quartier des Tacconnets / Soirée Information | 30 |
| • eBill : nouvel outil de paiement facile | 31 |
| • Fermeture de l'Administration communale durant l'année 2024 | 32 |
| Dans le rétroviseur : Le quartier du CIG | 33 |
| Vie sportive, culturelle et sociale : | |
| • Du côté de la Bibliothèque | 34 |
| • Famiya | 36 |
| • Les ligues de Santé du Canton de Fribourg..... | 37 |
| • Urgence médicale : que faire ?..... | 38 |
| • Conférence Saint-Vincent de Paul | 39 |
| • Service des forêts et de la nature..... | 40 |



Versions entièrement en couleurs des Messages

Les versions couleurs de ce Message et des précédents sont disponibles sur le site internet de la commune :

<https://www.givisiez.ch/messages-du-conseil-communal>



Convocation à l'Assemblée communale du 3 juin 2024

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 3 juin 2024 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2023
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Comptes 2023
3. Budget d'investissement 2024 :
 - 3.1. Déplacement d'une conduite communale d'eau potable sur la parcelle 464 RF
4. Modification partielle des statuts de l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)
5. Modification totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
6. Reconstitution de la Commission Financière
7. Election d'un-e Conseiller-ère d'Agglomération
8. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Eric Mennel
Le Secrétaire : Patrick Dénervaud*

Message du Conseil communal

Des ressources à préserver



La Commission mondiale sur l'environnement et le développement a formulé la définition suivante dans son rapport «Notre avenir à tous»: «Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins».

Ressources en eau

Les canicules qui se répètent de plus en plus fréquemment ces derniers étés prouvent que notre commune n'échappe pas à la nécessité de gérer les **ressources en eau** qu'elle utilise de façon réfléchie et prospective. Il y a ainsi lieu d'appliquer une **stratégie** qui prend en considération l'eau potable, l'eau d'extinction et l'eau d'usage (eau industrielle, eau d'irrigation, eau piscicole et de loisir).

De manière générale, la Suisse et le canton de Fribourg disposent d'une eau abondante et de bonne qualité. Il est cependant nécessaire de mettre en place une **stratégie** permettant de conserver cet avantage malgré l'évolution des conditions climatiques et environnementales, tout en tenant compte de l'évolution prévue de la commune et de l'accroissement de ses besoins.

Conformément au projet «Approvisionnement en eau 2025» établi par la Confédération, cinq objectifs sont à considérer.

- 1. Sécurité de l'approvisionnement** : L'approvisionnement est garanti même en cas de sécheresses persistantes ou récurrentes.
- 2. Maintien de la valeur et optimisation de l'infrastructure** : Les infrastructures sont maintenues en bon état, le cas échéant rénovées ou complétées.
- 3. Qualité** : L'eau potable, l'eau d'usage et l'eau d'extinction satisfont en tout temps aux exigences de qualité et sont disponibles en quantité suffisante.
- 4. Efficience et rentabilité** : L'approvisionnement en eau remplit les objectifs susmentionnés à moindres coûts.
- 5. Protection des ressources** : Les ressources en eau sont protégées et exploitées de sorte qu'il y ait en tout lieu et en tout temps suffisamment d'eau pour tous les usages essentiels.

La situation de la commune de Givisiez est particulière puisqu'elle ne dispose pas de ressources sur son territoire utilisables pour l'alimentation eau potable et la défense incendie. Elle est ainsi totalement dépendante de collaborations intercommunales. De même les eaux polluées qu'elle produit sont traitées en partenariat avec d'autres communes aux stations d'épuration (STEP) de Pensier et de la Ville de Fribourg, de manière à préserver la qualité des lacs et cours d'eaux environnants. Avec l'évolution prévue de sa population (actuellement 3 200 habitants, puis à 5 000 à l'horizon 2035), il est ainsi indispensable de mettre en œuvre à titre préventif une stratégie visant à l'atteinte des 5 objectifs susmentionnés.

Dans le cadre de son **programme de législation**, le Conseil communal s'est engagé à « Optimiser [...] les collaborations avec d'autres communes, les associations de communes [...] afin de limiter leurs implications financières (mesure 2d) » et à « Mettre en œuvre des exigences environnementales ambitieuses et durables dans le cadre du développement territorial de la Commune (mesure 1c) ».

Le Conseil communal, en collaboration avec le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) pour l'eau potable et avec l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) pour l'épuration, travaille à la mise en œuvre de cette **stratégie** et de ces 2 points de son **programme de législation**.

Il vous recommande de faire un accueil favorable aux modifications de statuts qui en découlent (points 4 et 5 de l'ordre du jour).

Ressources financières

Le Conseil communal a défini plusieurs mesures dans son **programme de législation** afin d'assurer durablement le bien-être et la sécurité de ses administrés, notamment : « Poursuivre la politique de désendettement de la Commune (mesure 2a) » et « Mettre en œuvre des mesures d'économie sur le budget de fonctionnement ordinaire communal afin de maintenir, dans toute la mesure du possible, le taux d'imposition sur les personnes physiques à son niveau actuel (mesure 2b) ».

Les comptes 2023 soumis à votre approbation au point 2 de l'ordre du jour sont bénéfiques et témoignent de l'efficacité des mesures prises.

Si ce résultat annuel est excellent, il doit être considéré avec prudence en tenant compte des nombreux défis que doit relever la commune et de l'envolée de la plupart des coûts ces derniers mois (énergie, construction, ...).

Plusieurs projets sont en effet en cours de préparation et feront l'objet de demandes de crédits lors de prochaines assemblées communales. Ils permettront notamment de concrétiser les engagements suivants pris par le Conseil communal dans son **programme de législation** : « Assurer l'agrandissement de l'école de Givisiez [...] (mesure 1d) », « Adapter, améliorer et limiter les nuisances des tronçons [routiers] stratégiques de la Commune [...] (mesure 4c) », « Mettre en œuvre les mesures prévues par la planification de l'AG-GLO afin de favoriser la mobilité douce et les transports publics (mesure 4d) », « Préserver durablement [...] le patrimoine de la Commune (mesure 4f) ».

Le Conseil communal vous invite par conséquent à approuver les comptes tels que proposés (points 2 de l'ordre du jour).

Il vous remercie pour la confiance accordée et vous souhaite d'ores et déjà un excellent été.

Au nom du Conseil communal,

Le Syndic : Eric Mennel

Bilans comparés aux 31.12.2023 et 31.12.2022

| Actifs | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| Capitaux | 3 629 430.02 | 7 548 302.06 |
| CC Etat de Fribourg | 223 968.65 | 75 829.43 |
| Débiteurs impôts | 3 766 898.61 | 1 887 114.57 |
| Débiteurs adm., taxe au sac, Agglo | 2 335 058.59 | 4 380 500.85 |
| Débiteurs eau | 245 373.35 | 260 851.65 |
| Débiteurs AFC (impôt anticipé) | 16 196.18 | 13 252.75 |
| Débiteurs pmts non attribués | -3 495.90 | -10 678.45 |
| Placements financiers à court terme | 99 069.73 | 93 786.18 |
| Actifs transitoires : | | |
| - Actifs transitoires divers | 438 191.76 | 583 912.37 |
| Placements financiers : | | |
| - Actions et parts sociales | 1 690 876.00 | 2 012 750.00 |
| Patrimoine financier : | | |
| - Acompte sur terrain de Corberayes | 39 091.63 | 36 754.33 |
| - Projet Chanteclair | 4 609 478.20 | 4 587 719.75 |
| - Terrain ECAS art. 274 RF | 1 749 300.00 | 0.00 |
| - Maison Cochard route de l'Epinay 2 | 1 068 000.00 | 1 068 000.00 |
| - La Chassotte | 9 400 000.00 | 9 400 000.00 |
| - Appartement PPE Jubindus 7 | 405 000.00 | 405 000.00 |
| - Assainissement La Chassotte | 749.95 | 0.00 |
| Patrimoine administratif : | | |
| - Espace La Faye | 1 126 342.00 | 1 179 061.00 |
| - Installations sportives | 225 000.00 | 225 000.00 |
| - Places de jeux | 257 189.70 | 269 954.70 |
| - Place des Osses | 260 000.00 | 275 000.00 |
| - Cimetière | 317 087.00 | 332 805.00 |
| - Réseau routier et trottoirs | 7 626 303.48 | 7 962 068.85 |
| - Réseau d'eau potable | 2 059 203.40 | 2 108 521.00 |
| - Réseau d'eaux usées et STEP | 3 099 370.45 | 3 389 633.55 |
| - Déchetterie | 782 009.84 | 793 707.88 |
| - Endiguements | 249 169.00 | 261 705.00 |
| - Maison communale | 626 432.00 | 678 565.00 |
| - Domaine agricole de Toutvent | 718 780.00 | 785 842.00 |
| - Buvette du centre sportif | 1.00 | 1.00 |
| - Reprise patinoire sèche Arena | 1 554 545.00 | 1 704 967.00 |
| - Le Rural | 3 402 835.00 | 3 624 884.00 |
| - Centre scolaire (bâtiments 78 + 92) | 364 587.00 | 385 931.00 |
| - Centre scolaire (bâtiment 2012) | 2 768 308.10 | 2 930 376.10 |
| - Crédit d'étude nouvelle école | 470 030.19 | 473 197.45 |
| - Local service du feu | 232 500.00 | 255 000.00 |
| - Véhicules / Mobiliers / Informatique | 1.00 | 1.00 |
| - Achat du véhicule édilitaire | 128 975.00 | 147 400.00 |
| - Stock de clips pour conteneurs | 11.13 | 34.98 |
| - Préfin. Études couverture autorout. | 551 162.80 | 491 980.85 |
| - Crédit Etude modernisation gare | 77 110.75 | 80 571.75 |
| - Imp. de la Colline - modif. de la route | 98 701.55 | 103 131.55 |
| - Déplacement silo à sel | 12 999.10 | 13 582.10 |
| - Agglo - secteur Jo-Siffert :20.10 | 34 898.09 | 27 289.09 |
| - Agglo - secteur Colline :22.11 | 8 382.60 | 8 597.60 |
| - Agglo - Abri vélo gare : 23.01 | 2 804.85 | 1 464.90 |
| - Renouvellement des serveurs info. | 1.00 | 12 639.95 |
| - Installation GED | 23 108.55 | 19 361.10 |
| - Etudes d'aménagement du territoire | 384 604.76 | 432 679.76 |
| - Raccordement à GIVICAD | 407 000.00 | 434 000.00 |
| - Etude PAD Chandolan | 30 042.20 | 23 541.20 |
| TOTAUX | 57 612 683.31 | 61 775 591.85 |

Passifs

31.12.2023 31.12.2022

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Créanciers | 1 489 478.43 | 615 084.36 |
| Dettes | 14 332 250.00 | 20 398 250.00 |
| Fond Roland et Bianca Manigley | 237 000.00 | 237 000.00 |
| Provisions : | | |
| Provision pour pertes sur débiteurs | 450 000.00 | 450 000.00 |
| Provision Caisse de pension | 287 000.00 | 287 000.00 |
| Passifs transitoires : | | |
| - Passifs transitoires divers | 1 420 282.60 | 2 226 621.25 |
| - Centre commercial Moncor SA | 270 000.00 | 390 000.00 |
| - Cautions pour clés prêtées | 11 600.00 | 10 380.00 |
| - Fortune du MCDI | 10 278.16 | 2 775.56 |
| Réserves : | | |
| - Rachats PC : divers | 282 400.00 | 282 400.00 |
| - Rachats PC : Beauséjour Sud | 472 350.00 | 472 350.00 |
| - Renouvellement conduites eau potable | 619 531.67 | 517 742.75 |
| - Réserve équilibre eau potable | 69 374.50 | 69 801.51 |
| - Renouvellement conduites eaux usées | 1 931 188.48 | 1 852 254.85 |
| - Réserve équilibre eaux usées | 131 042.84 | 116 290.20 |
| - Réserve obligatoire déchets | 62 455.04 | 41 222.53 |
| - Fonds pour les manifestations locales | 12 382.55 | 12 382.55 |
| - Fonds pour une œuvre d'art | 3 055.20 | 3 055.20 |
| - Réserve la Chassotte | 800 000.00 | 500 000.00 |
| - Réserve pour la couverture autoroutière | 2 000 000.00 | 0.00 |
| - Réserve Patrimoine administratif MCH2 | 7 497 249.92 | 8 568 285.62 |

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
Cautions bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette

25 223 763.92

24 722 695.47

TOTAUX

57 612 683.31

61 775 591.85

Récapitulation des comptes 2023

COMPTES 2023

| Fonctionnement | | Dépenses | Recettes |
|------------------------|---|----------------------|----------------------|
| 0 | Administration | 1 900 027.63 | 304 165.75 |
| 1 | Ordre public | 486 222.16 | 28 800.00 |
| 2 | Enseignement et formation | 4 440 128.15 | 120 192.86 |
| 3 | Culture, sports et loisirs | 704 860.75 | 87 903.52 |
| 4 | Santé | 1 331 449.00 | 24 210.06 |
| 5 | Affaires sociales | 1 973 622.76 | 9 908.70 |
| 6 | Transports et communications | 1 657 518.96 | 114 150.22 |
| 7 | Protection de l'environnement | 1 525 679.83 | 1 911 678.56 |
| 8 | Economie | 41 410.64 | 0.00 |
| 9 | Impôts, finances et immeubles | 1 202 820.52 | 16 579 805.12 |
| | Amortissements obligatoires | 1 648 886.95 | |
| | Prélèvement provision du patrimoine administratif | | 1 071 035.70 |
| | Affectation aux réserves obligatoires (ch.7) | 216 707.70 | |
| | Prélèvement s/réserves obligatoires (ch.7) | | 427.01 |
| | Réévaluation placements financiers | 321 874.00 | |
| | Affectation provision couverture autoroutière | 2 000 000.00 | |
| | Affectation études et PAD la Chassotte | 300 000.00 | |
| | Dissolution provision Caisse de pension | | |
| | Résultat du compte de fonctionnement | 501 068.45 | |
| | Totaux | 20 252 277.50 | 20 252 277.50 |
| Investissements | | | |
| 0 | Administration | 6 852.45 | |
| 1 | Ordre public | | |
| 2 | Enseignement et formation | 23 715.74 | |
| 3 | Culture, sports et loisirs | | |
| 4 | Santé | | |
| 6 | Transports et communications | 97 719.53 | |
| 7 | Protection de l'environnement | -12 376.74 | |
| 8 | Economie | | |
| 9 | Impôts, finances et immeubles | 1 774 145.70 | |
| | Report net au bilan | | 1 890 056.68 |
| | Totaux | 1 890 056.68 | 1 890 056.68 |

BUDGET 2023**COMPTES 2022**

Dépenses**Recettes****Dépenses****Recettes**

| | | | |
|-----------|------------|--------------|---------------|
| 2 469 765 | 631 020 | 1 731 104.11 | 285 709.22 |
| 526 940 | 38 800 | 486 355.97 | 32 178.00 |
| 4 286 310 | 179 000 | 4 206 414.97 | -7 917.36 |
| 689 400 | 95 525 | 619 256.94 | 92 344.84 |
| 1 372 290 | 22 000 | 1 312 239.25 | 22 252.74 |
| 2 279 700 | 9 330 | 2 157 880.08 | 12 949.10 |
| 1 999 700 | 163 950 | 1 524 500.77 | 119 171.3 |
| 1 765 380 | 1 939 600 | 1 490 217.35 | 1 888 963.08 |
| 44 000 | 5 000 | 41 304.95 | 0.00 |
| 1 137 494 | 14 413 436 | 1 143 952.56 | 13 622 122.92 |
| 1 678 327 | | 1 647 546.32 | |
| | 1 071 035 | | 1 071 035.70 |
| 349 392 | | 250 074.30 | |
| | 82 600 | | |
| 52 598 | | 720 962.02 | |

18 651 296**18 651 296****17 331 809.59****17 331 809.59**

| | | | |
|------------------|----------|-------------------|-------------------|
| | | 7 092.75 | |
| | | 468 458.64 | |
| 230 000 | | 20 247.63 | |
| 1 999 300 | | 25 319.70 | |
| | | | 521 118.72 |
| 2 229 300 | 0 | 521 118.72 | 521 118.72 |

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2023

Préambule

Les comptes 2023 ont été bénéfiques pour la Commune de Givisiez. Cet état de fait est avant tout lié à la bonne santé financière des personnes morales établies sur notre territoire. Cependant, l'on constate aussi que les revenus liés aux personnes physiques sont moins importants qu'anticipés. Dans ce contexte, l'on perçoit les derniers effets liés à la pandémie sur les revenus des personnes physiques de même que certaines conséquences inhérentes à la guerre en Ukraine.

Ainsi, les comptes 2023 laissent apparaître un bénéfice de CHF 3'122'942.45 qui découle en grande partie des impôts sur les personnes morales, des gains immobiliers ainsi que des mutations immobilières dont la prédiction n'est pas aisée, mais aussi d'une réduction des charges du ménage communal. Les charges liées sont quant à elles inférieures à celles budgétées mais demeurent critiques en ce qui concerne leur évolution, exercice après exercice.

Le Conseil communal, soucieux de préparer le mieux possible l'avenir de notre Commune qui s'annonce empli de défis, propose à l'Assemblée communale d'observer une politique prudente de gestion de l'exercice 2023 et de constituer des provisions et réserves mais aussi de réévaluer certains titres dont la valeur au bilan ne reflète plus la réalité du marché. En premier lieu, le Conseil communal propose de constituer une provision de CHF 2'000'000.00 en prévision de la participation attendue de Givisiez à la construction de la couverture autoroutière.

Considérant que, selon les informations détenues à ce jour par le Conseil communal, la Commune de Givisiez ne serait pas propriétaire de l'ouvrage per se, sa participation aux coûts de construction peut donc faire l'objet d'une provision. Celle-ci pourra être alimentée durant ces 5 à 7 prochaines années, en fonction des exercices successifs, de manière à anticiper dite participation jusqu'à la construction de l'ouvrage et d'éviter une politique d'emprunt coûteuse pour le ménage communal. Si la population de Givisiez devait à l'avenir s'opposer à la construction de cet ouvrage, cette provision serait dissoute. En second lieu, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale de constituer une réserve supplémentaire de CHF 300'000.00 pour le secteur de la Chassotte dont la Commune est copropriétaire avec celle de Granges-Paccot. Cette réserve ne sera pas dévolue à l'entretien du site mais uniquement aux frais inhérents à la vente potentielle du bâtiment de même qu'à la réalisation d'un nouveau PAD, tel que demandé par la DIME (Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement), en prévision de la valorisation de ce secteur. Enfin, le Conseil communal propose de réévaluer nos titres à la baisse pour un montant de CHF 321'784.00. Cette réévaluation concerne des sociétés dont les titres ont, selon l'appréciation du Conseil communal, perdu de leur valeur durant ces dernières années. Pour le surplus, il sied une nouvelle fois de préciser que le Conseil communal poursuit activement sa politique de désendettement, ce qui se reflète nettement dans le bilan.

Par ailleurs, selon la directive du Service des communes, la comptabilisation sur l'année 2023 a été modifiée sur les points suivants en regard du budget 2023 :

- Comptabilisation des charges salariales : les salaires et les charges sociales sont directement comptabilisés dans les fonctions qui correspondent aux tâches concernées ;
- Prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine administratif : celui-ci a été comptabilisé dans le compte 9900.4895.00.

Bilan

Au 31.12.2023, le total du bilan présente une diminution de CHF 4'162'908.54 par rapport à 2022. Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2023 s'élèvent à CHF 14'332'250.00, soit une diminution de CHF 6'066'000.00 par rapport à l'année précédente. En parallèle, le Conseil communal poursuit activement sa stratégie de mise en concurrence des emprunts à contracter pour assurer au mieux la charge des intérêts.

Investissements

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 27 mai 2015 relatif à l'aménagement de la Place de Bocard est resté pour CHF 157'699.30 en dessous du crédit accordé de CHF 250'000.00.

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 11 décembre 2017 relatif à l'aménagement de la nouvelle déchetterie dépasse pour CHF 90'386.40 du crédit accordé de CHF 700'000.00.

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir présenter à l'Assemblée communale un résultat de l'exercice 2023 bénéfique à hauteur de CHF 501'068.45. Nonobstant ce qui précède, les nombreux investissements durant les années à venir nécessitent une grande prudence dans la gestion du ménage communal qui sera directement impacté par ceux-ci. Dès lors, le Conseil communal maintient sa stratégie de gestion stricte et rigoureuse des dépenses, de désendettement lorsque cela est rendu possible et de surveillance des charges liées. Ainsi, les réserves et provisions présentées ci-dessus s'inscrivent directement dans cette même stratégie qui, selon l'appréciation du Conseil communal, permet d'appréhender l'avenir avec plus de sérénité.

Au 31.12.2023, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'État de Fribourg, se montent à CHF 3'853'398.67, en diminution de CHF 3'770'732.82, liée en partie à l'amortissement de nos dettes, par rapport à la situation au 31.12.2022. Par ailleurs, il sied aussi de rappeler que l'acquisition de la parcelle RF 274 Givisiez s'est faite au travers des liquidités courantes de la Commune et sans emprunt.

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2022 relatif aux mesures de la circulation de la route communale Jo Siffert est resté pour CHF 22'026.00 en dessous du crédit accordé de CHF 140'000.00.

Ces derniers font l'objet d'explications détaillées dans le présent message.

L'intégralité des comptes 2023 et des annexes ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'administration communale.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2023 (suite)

Fonctionnement

Administration générale

| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
|--|-----------------|----------------|-----------------|

01 Législatif et exécutif - CHF 254'454.00 - CHF 238'500 - CHF 241'996.10

Les comptes de l'année 2023 sont supérieurs au budget en raison d'un engagement accru du Conseil communal afin de porter au mieux les dossiers et projets stratégiques en cours. Cela concerne notamment les grandes mesures d'aménagement du territoire en cours, les projets d'infrastructures ou encore les préparatifs en prévision de la construction de la nouvelle école.

022 Services généraux - CHF 1'150'268.26 - CHF 1'354'991 - CHF 1'002'013.13

Les comptes de l'année 2023 sont inférieurs au budget principalement en raison du reclassement des salaires dans les dicastères respectifs et du reclassement de la réserve de retraitement du patrimoine administratif, selon la demande du Service des communes.

029 Immeubles administratifs - CHF 613'611.57 - CHF 405'517 - CHF 626'274.98

La différence avec le budget 2023 s'explique principalement par le reclassement, dans un seul compte, de la provision du patrimoine administratif, pour un montant de CHF 216'760.00, selon la demande du service des communes. Cette demande a déjà été effectuée pour les comptes 2022.

Ordre public

| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
|--|-----------------|----------------|-----------------|

11 Police - CHF 176'315.90 - CHF 199'640 - CHF 171'794.90

Les comptes 2023 sont inférieurs au budget global de l'ACoPol, principalement en raison d'une ristourne concernant l'année 2022 qui s'élève à CHF 25'262.70.

12 Justice - CHF 150'015.61 - CHF 137'000 - CHF 134'007.92

Les coûts supérieurs de la gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) correspondent aux différentes restructurations de celle-ci. Dite association est aujourd'hui assainie et fonctionne à la pleine satisfaction du Conseil communal.

15 Police du feu - CHF 137'050.45 - CHF 132'791 - CHF 139'934.80

Les comptes 2023 sont proches du budget et des comptes 2022.

16 Défense - CHF 16'540.20 - CHF 26'850 - CHF 30'940.35

La différence des comptes 2023 par rapport au budget provient principalement des économies sur les coûts liés à l'électricité et au chauffage des abris PC ainsi que la réserve prévue et non utilisée pour un dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs.

| Enseignement et formation | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|----------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|

| | | | |
|---------------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| 21 Scolarité obligatoire | - CHF 3'848'811.03 | - CHF 3'543'678 | - CHF 3'589'523.53 |
|---------------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessus du budget principalement en lien avec le reclassement des salaires des immeubles pour CHF 62'311.23 et du retraitement de la provision du patrimoine administratif pour CHF 133'803.00, selon la demande du Service des communes et de l'augmentation des frais des transports scolaires pour CHF 105'124.35

Les frais de l'accueil extrascolaire sont en dessous du budget principalement en raison d'une diminution des salaires et de la sous-traitance liée à la baisse de la participation des enfants.

| | | | |
|-------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| 22 Ecoles spécialisées | - CHF 576'454.21 | - CHF 599'700 | - CHF 539'172.75 |
|-------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|

Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés sont inférieurs au budget et sont des charges liées.

| | | | |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|
| 23 Formation professionnelle | - CHF 104'965.05 | - CHF 93'800 | - CHF 102'219.05 |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|

Les dépenses pour la formation professionnelle sont des charges liées.

| Culture, sports et loisirs | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|

| | | | |
|-------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| 32 Culture | - CHF 370'123.53 | - CHF 361'100 | - CHF 365'264.64 |
|-------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|

Les comptes 2023 sont supérieurs au budget, principalement en lien avec la comptabilisation des salaires, selon les directives du service des communes.

| | | | |
|------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| 34 Sports | - CHF 397'255.70 | - CHF 287'204 | - CHF 312'069.46 |
|------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|

Les frais du sport sont supérieurs au budget principalement en raison du retraitement de la provision du patrimoine administratif qui entraîne une augmentation des charges de CHF 95'993.00, selon les directives du Service des communes.

| Santé | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|--------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|

| | | | |
|--|-------------------------|------------------------|---------------------------|
| | CHF 1'307'238.94 | - CHF 1'350'290 | - CHF 1'289'986.51 |
|--|-------------------------|------------------------|---------------------------|

Les dépenses de la santé correspondent dans la globalité à des charges liées cantonales.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2023 (suite)

| Prévoyance sociale | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|---------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|
| | CHF 1'963'714.06 | - CHF 2'270'370 | - CHF 2'144'930.98 |

Les coûts des institutions pour personnes handicapées sont inférieurs au budget de CHF 10'543.40 et sont des charges liées.

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) sont inférieurs au budget de CHF 70'751.25.

Les coûts de l'aide sociale et de l'asile représentent principalement des charges liées rattachées au Canton et à la région et sont inférieurs au budget de CHF 222'598.79.

| Transports et communications | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|-------------------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| 61 Circulation routière | - CHF 3'075'856.45 | - CHF 793'608 | - CHF 1'083'508.79 |

Les dépenses relatives aux routes communales sont supérieures au budget principalement en raison de la provision de CHF 2'000'000.00 liée à la future couverture autoroutière et du retraitement des amortissements d'un montant de CHF 265'527.00 en relation avec le prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif, selon les directives du service des communes.

| | | | |
|------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| 62 Transports publics | - CHF 874'980.29 | - CHF 1'192'700 | - CHF 726'845.63 |
|------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|

Les coûts des transports publics sont inférieurs au budget en raison de la participation de la Commune au trafic régional et d'agglomération pour un montant de CHF 249'274.33 et de l'achat des abonnements aux transports publics pour un montant de CHF 55'876.50.

Protection de l'environnement

| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| 71 Eau potable | - CHF 415'688.07 | - CHF 491'172 | - CHF 429'028.73 |
| 72 Eaux usées | - CHF 596'653.75 | - CHF 891'590 | - CHF 610'223.85 |

La facturation des taxes de base et d'exploitation de l'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 997'370.70 pour un budget de CHF 1'100'000. Les attributions ou les prélèvements sur les différentes réserves ont été comptabilisés et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté. La différence constatée pour l'eau potable et usées par rapport au budget provient principalement du retraitement des amortissements en relation au prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif, selon les directives du service des communes.

| | | | |
|-------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| 73 Gestion des déchets | - CHF 828'759.60 | - CHF 791'457 | - CHF 785'367.72 |
|-------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|

Les coûts liés aux déchets sont en dessus du budget et proviennent principalement du retraitement du prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif de CHF 16'857.00 (diminution de produits), selon les directives du service des communes et d'une augmentation des frais de la déchetterie, du ramassage et du traitement pour CHF 18'998.71.

| | | | |
|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| 74 Aménagements | - CHF 41'751.35 | - CHF 57'500 | - CHF 40'000.00 |
|------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|

Les frais des aménagements sont inférieurs au budget et correspondent aux comptes 2022.

| | | | |
|---------------------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| 771 Cimetière part de Givisiez | - CHF 25'512.47 | - CHF 15'387 | - CHF 30'810.95 |
|---------------------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|

Les frais du cimetière intercommunal sont supérieurs au budget principalement en raison du retraitement du prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif de CHF 10'031.00, selon les directives du service des communes.

| | | | |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| 79 Aménagement du territoire | - CHF 180'125.34 | - CHF 145'718 | - CHF 212'953.12 |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|

Les coûts liés à l'aménagement du territoire sont supérieurs au budget principalement en raison du retraitement du prélèvement sur la réserve liée au patrimoine administratif de CHF 40'340.00, selon les directives du service des communes.

Economie publique

| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | - CHF 41'410.64 | - CHF 39'000 | - CHF 41'304.95 |

Les coûts de l'économie publique correspondent au budget.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2023 (suite)

Impôts, finances

| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
|--|-----------------|----------------|-----------------|

91 Impôts CHF 15'611'505.34 CHF 13'448'638 CHF 12'736'005.90

Globalement, les recettes fiscales sont supérieures à la prévision. Les impôts des personnes morales enregistrent un bonus de CHF 1'538'964.70 par rapport au budget. Les impôts des personnes physiques enregistrent une diminution de CHF 1'031'729.40 par rapport au budget. Les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières enregistrent un bonus de CHF 1'481'920.45 par rapport au budget.

93 Péréquation financière - CHF 551'576.00 - CHF 551'576 - CHF 642'362.00

Les montants des comptes 2023 dans le cadre de la péréquation intercommunale sont conformes au budget.

95 Impôt sur les véhicules CHF 345'984.50 CHF 352'000 CHF 340'452.00

L'impôt sur les véhicules pour l'année 2023 est inférieur au budget de CHF 6'015.50.

961 Finances - CHF 294'324.73 CHF 18'110 CHF 21'086.20

Le poste des finances est supérieur de CHF 312'437.73 par rapport au budget. La différence provient principalement de la réévaluation négative des titres financiers des actions de Agy Expo SA et des actions de la société Crema SA, tel qu'indiqué dans le préambule.

Immeubles

| | Comptes 2023 | Budget 2023 | Comptes 2022 |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
|--|-----------------|----------------|-----------------|

963 Immeubles - CHF 378'478.51 - CHF 1'230 - CHF 988.26

Les comptes 2023, par rapport au budget, ont augmenté de CHF 300'000 en lien avec la création d'une provision liée à la valorisation du secteur de la Chassotte, tel qu'indiqué en préambule.

Eléments extraordinaires

99 Postes non ventilables CHF 1'093'035.70 CHF 10'000 CHF 1'093'035.70

La différence avec le budget provient de l'introduction de la dissolution de la réserve liée au patrimoine administratif pour CHF 1'071'035.70, selon les directives du Service des communes.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2023, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 3'918'872.-.

Détail du cash flow

| | |
|---|--------------------|
| Résultat total du compte de résultats | 501 068 |
| (+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités | 1 648 887 |
| (-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités | 0 |
| (-) augmentation / (+) diminution des créances et engagements actifs | 1 007 588 |
| (-) augmentation / (+) diminution des marchandises et travaux en cours | 0 |
| (-) augmentation / (+) diminution des actifs de régularisation | 844 279 – |
| (+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change | 0 |
| (+) augmentation / (-) diminution des créances et engagements passifs | 874 394 |
| (+) augmentation / (-) diminution des provisions | 2 300 000 |
| (+) augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation | 797 616 |
| (+) attribution / (-) prélèvement sur financements spéciaux, fonds et réserves | 216 281 |
| (+) Prélèvements sur réserves | 1 071 036 – |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO] | 3 835 287 |
| Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan | 1 890 057 – |
| Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante | 0 |
| Attribution au patrimoine administratif | 1 774 170 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI] | 115 887 – |
| Attribution au patrimoine financier | 1 452 272 – |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP] | 1 452 272 – |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P] | 1 568 159 – |
| (+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T. | 6 066 000 – |
| (+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T. | 120 000 – |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF] | 6 186 000 – |
| Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF] | 3 918 872 – |

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :

| | | | | | | | | | |
|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| 2008 | 4'103'185 | 2011 | 1'935'223 | 2014 | 1'471'978 | 2017 | 1'717'250 | 2020 | 717'822 |
| 2009 | 1'407'970 | 2012 | 1'560'155 | 2015 | 1'083'870 | 2018 | 3'433'220 | 2021 | 2'693'149 |
| 2010 | 1'175'637 | 2013 | 714'778 | 2016 | 890'250 | 2019 | 2'125'272 | 2022 | 938'084 |

Rapport de l'organe de révision

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Beauregard 12
Case postale
CH-1701 Fribourg

Téléphone 026 426 36 36
Fax 026 426 36 37
contact@bfbr.ch

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et
à la Commission financière de la
COMMUNE DE GIVISIEZ

BfB

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Givisiez comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Givisiez conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité du Conseil communal

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 (RA 60) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil communal et avec la commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons à la commission financière de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 26 mars 2024

**BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA**



C. Bersier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



J. Mooser
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Contrôle des investissements au 31.12.2023

| Comptes MCH2 | Objets | Décisions | Crédits | Amort % | |
|-----------------------------------|--|--------------------------|--------------------------------|------------|-----|
| 0220.5200.01 | Installation GED (gestion électronique des données) | 19/10/2020 | 110 000.00 | D | |
| 2120.5040.00 | Crédit étude nouvelle école | 27/05/2019 | 350 000.00 | E | 15% |
| 2170.5040.00 | Mise en place containers école | 09/12/2019 | 373 000.00 | D | |
| 6150.5010.01 | Préfinanc. études couverture autoroutière | 10/12/2018 | 1 091 767.00 | D | 15% |
| 6150.5010.02 | Aménagement Place de-Boccard / lot 6 ./.. Particip. 3 tiers Place de-Boccard / lot 6 | 27/05/2015 27/05/2015 | 250 000.00 0.00 | | |
| 6150.5010.06 | Installat. borne escamotable Rte du Recoulet | 23/05/2022 | 90 000.00 | | |
| 6150.5010.07 | Installat. borne escamot. Rte du Château d'Affry | 23/05/2022 | 55 000.00 | | |
| 6150.5010.08 | Mesures circul. route communale Jo Siffert | 23/05/2022 | 140 000.00 | | |
| 6150.5040.03 | Déplacement silo à sel | 31/05/2021 | 100 000.00 | | |
| 6220.5010.00 | Passerelle réalisation PA2 Agglo ./.. Subv. Agglo, Canton, CFF | 22/05/2017 22/05/2017 | 4 500 000.00 - 4 500 000.00 | E | 4% |
| 6220.5010.03 | Agglo - Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert : mesure 20.10 ./.. Subv. Agglo | 27/05/2019 27/05/2019 | 400 000.00 - 200 000.00 | | |
| 6220.5010.04 | Agglo - Voies de mobilité douce secteur Colline : mesure 22.11 ./.. Subv. Agglo | 27/05/2019 27/05/2019 | 343 000.00 - 171 500.00 | | |
| 6220.5010.05 | Agglo - Aménagement d'abri vélo à la gare : mesure 23.01 ./.. Subv. Agglo | 27/05/2019 27/05/2019 | 90 000.00 - 45 000.00 | | |
| 7101.5031.01 | Assainiss. Eau potable Rte Fin de la Croix | 23/05/2022 | 411 000.00 | | |
| 7201.5031.00 | Mise en séparatif part. Fin de la Croix | 23/05/2022 | 350 000.00 | | |
| 7201.5031.01 | Assainiss. Des eaux secteur de la Faye | 11/12/2023 | 230 000.00 | | |
| 7201.5032.01 | PGEE Plan général d'évacuation des eaux | 10/12/2018 | 125 000.00 | | |
| 7301.5033.00 | Aménagement de la nouvelle déchetterie | 11/12/2017 | 700 000.00 | D | 3% |
| 7900.5090.01 | Valorisation du PAD Chandolan | 26/05/2014 | 200 000.00 | E | 4% |
| 7900.5090.02 | PAD Corberayes - La Chassotte | 09/12/2019 | 120 000.00 | D | |
| 9610.5471.00 | Projet Chanteclair | 27/05/2015 | 1 000 000.00 | D+R | |
| 9632.5000.00 | Assainiss. Urgent bâtiment La Chassotte | 11/12/2023 | 250 000.00 | | |
| 9633.5000.00 | Achat terrain Corberayes art. 97 RF | 26/05/2009 | 2 550 000.00 | E+R | 4% |
| 9634.5000.01 | Achat terrain CFF art. 203 RF | 31/05/2021 | 66 420.00 | | |
| 9635.5000.02 | Achat terrain Caisse de compensation art. 274 | 12/12/2022 | 1 749 300.00 | | |
| Totaux (à titre indicatif) | | | 10 727 987.00 | | |

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

| Emprunts accordés | Utilisés avant 2022 | Utilisés en 2022 | Utilisés en 2023 | Encore disponibles | Décompte final |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------|
| | 24 201.10 | 0.00 | 6 852.45 | 78 946.45 | |
| | 261 480.30 | 190.05 | 23 715.74 | 64 613.91 | |
| | 243 711.40 | 6 902.70 | 0.00 | 122 385.90 | |
| | 285 196.10 | 237 194.75 | 82 372.95 | 487 003.20 | |
| | | 103 502.75 | - 11 202.05 | 157 699.30 | 31.12.2023 |
| | | | | 0.00 | |
| | | 1 963.48 | 3 264.39 | 84 772.13 | |
| | | 2 040.82 | 4 300.09 | 48 659.09 | |
| | | 108 905.80 | 9 068.20 | 22 026.00 | 31.12.2023 |
| | 9 131.45 | 5 033.65 | 0.00 | 85 834.90 | |
| 3 552 000.00 | 4 105 889.95 | 0.00 | 0.00 | 394 110.05 | |
| | | | - 2 097 248.00 | - 2 402 752.00 | |
| | 17 471.70 | 9 817.39 | 8 504.00 | 364 206.91 | |
| | | | | - 200 000.00 | |
| | 8 597.60 | 0.00 | 0.00 | 334 402.40 | |
| | | | | - 171 500.00 | |
| | 1 464.90 | 0.00 | 1 411.95 | 87 123.15 | |
| | | | | - 45 000.00 | |
| | | 0.00 | 0.00 | 411 000.00 | |
| | | 0.00 | 0.00 | 350 000.00 | |
| | | | 0.00 | 230 000.00 | |
| | | | 0.00 | 125 000.00 | |
| | 768 771.21 | 6 248.23 | 15 366.96 | - 90 386.40 | 31.12.2023 |
| 200 000.00 | 145 419.86 | 13 999.40 | 10 129.00 | 30 451.74 | |
| | 113 585.33 | 0.00 | 0.00 | 6 414.67 | |
| | 1 185 674.05 | 25 319.70 | 21 758.45 | - 232 752.20 | |
| | | | 749.95 | 249 250.05 | |
| 1 500 000.00 | 1 206 862.50 | 0.00 | 2 337.30 | 1 340 800.20 | |
| | | 0.00 | 0.00 | 66 420.00 | |
| | | 0.00 | 1 749 300.00 | 0.00 | |
| 5 252 000.00 | 8 377 457.45 | 521 118.72 | - 169 318.62 | 1 998 729.45 | |

Réaménagement de la Place de-Boccard

En date du 27 mai 2015, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 250'000.00 pour le réaménagement de la Place de-Boccard.

Pour rappel, le crédit d'investissement pour le réaménagement du cimetière, en particulier le mémorial des Congrégations religieuses, avait été accepté par l'Assemblée communale, le 20 décembre 2012. Ce crédit avait fait l'objet d'une description circonstanciée dans le Message d'automne de l'époque. Il y était notamment prévu, dans une deuxième étape, le réaménagement de la route de l'Eglise - devenue entretemps Place de-Boccard - sur la base d'une étude complémentaire.

Les travaux de transformation de la ferme de Boccard touchant à leur fin, le Conseil communal revenait vers l'Assemblée communale pour le réaménagement de cette place, qui est devenu une zone de rencontre. La priorité était donnée aux piétons et le trafic serait limité à une vitesse n'excédant pas 20 km/h.

Les pavés en béton existants de cette place ont assumé leur rôle durant de nombreuses années. Ils étaient abîmés et usés. Pour les remplacer, il était nécessaire de trouver une solution avantageuse de traitement de surface en donnant la préférence à un revêtement asphalté avec du mobilier urbain et des luminaires adaptés, mettant en valeur sans contester le site historique de Givisiez et surtout ses édifices alentour datant de l'époque patricienne.

Le projet d'un coût de CHF 415'000 TTC prévoyait, en particulier, un accès de plain-pied au Nord de l'église, supprimant la barrière architecturale que constituaient les escaliers d'accès à cet édifice, et permettant ainsi l'aménagement d'une surface plane et sans obstacle. Il prévoyait également le remplacement du mur d'enceinte de l'église par une barrière plus légère. La démolition de ce mur, initialement prévue dans le crédit du réaménagement du cimetière (lot 5), était reprise dans la présente demande.

Le projet prévoyait finalement de la végétation adaptée et un alignement de copalmes, arbres d'avenue de croissance moyenne. La placette vis-à-vis de la cure serait englobée dans ces aménagements. Finalement, les buis masquant la vue sur le beau parc du château de Boccard, plus à l'Ouest serait enlevés et remplacés par des arbustes plus aérés.

La Commune prendrait à sa charge le réaménagement de la Place de-Boccard sur le domaine public communal et l'enlèvement des buis, alors que la famille de Boccard assumerait sa part sur son domaine privé. Une participation serait demandée au Cercle d'inhumation et à la Paroisse pour ces travaux.

Finalement, des solutions plus légères ont été adoptées. Par exemple, les pavés en béton existants de cette place ont finalement été maintenus, ce qui lui laisse son cachet.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2023, selon le décompte suivant :

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Réaménagement de la Place de-Boccard | CHF | 92'300.70 |
| Coût total | CHF | 92'300.70 |
| - Crédit voté par l'Assemblée communale du 27.05.2015 | CHF | - 250'000.00 |
| Montant du crédit non utilisé | CHF | 157'699.30 |
| Cet investissement greva comme suit les comptes : | | |
| 2022 | CHF | 103'502.75 |
| 2023 Participation du Cercle d'inhumation et de la Paroisse | CHF | - 12'785.25 |
| 2023 | CHF | 1'583.20 |
| | CHF | 92'300.70 |

Mesure expérimentale de sécurisation de la route Jo-Siffert

En date du 23 mai 2022, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 140'000.00 pour la mesure expérimentale de sécurisation de la route Jo-Siffert.

Suite à plusieurs demandes de la Commune de Givisiez durant ces dernières années, le Service des ponts et chaussées (SPC) avait réalisé en août 2021 une mesure de circulation routière avec une voie de bus en site propre en direction de Fribourg et un abaissement de la vitesse de 80 km/h à 60 km/h sur la partie cantonale de la route Jo-Siffert, entre les giratoires « Glasson » et du « Tiguellet », dans les deux sens de la circulation.

Profitant de cette dynamique, les deux Communes de Corminboeuf et Givisiez souhaitent également mettre en place des mesures de circulation routière visant à abaisser la vitesse maximale autorisée à 60 km/h sur le tronçon communal de cette route Jo-Siffert entre les giratoires du « Tiguellet » et de « Montaubert ». Le Conseil communal de Givisiez entendait également sécuriser les traversées piétonnes en créant trois passages pour piétons au carrefour avec la route André-Piller côté Corminboeuf, au droit du débouché avec la route du Vieux-Canal et à hauteur du bâtiment de la Poste.

Après discussions avec le SPC, il s'avérait que la solution la plus appropriée administrativement et la plus rapide pour réaliser ces aménagements consistait à passer par une mesure de circulation à titre expérimental durant une période de 12 mois. Cette procédure offrait la possibilité aux usagers d'adresser leurs éventuelles remarques durant cette phase expérimentale et permettait de vérifier l'efficacité des mesures en place durant ce laps de temps. Ces travaux étaient réalisables dès sa publication dans la Feuille officielle et pouvait faire l'objet, à l'issue de la période de 12 mois, d'une approbation définitive, de modifications ou d'un abandon.

La répartition des coûts entre les Communes de Corminboeuf et Givisiez était prévue de la manière suivante : Les deux Communes se répartissaient à parts égales la création de la traversée piétonne et de sa sécurisation au carrefour avec la route André-Piller ainsi que l'abaissement de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de la route communale Jo-Siffert. La Commune de Givisiez prendrait à sa charge la prolongation du trottoir et la création d'une traversée piétonne au droit du débouché avec la route du Vieux-Canal ainsi que le marquage d'un passage pour piétons à la hauteur du bâtiment de la Poste.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2023, selon le décompte suivant :

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Route Jo-Siffert – mesures urgentes sécurisation | CHF | 117'974.00 |
| Coût total | CHF | 117'974.00 |
| - Crédit voté par l'Assemblée communale du 23.05.2022 | CHF | - 140'000.00 |
| Montant du crédit non utilisé | CHF | 22'026.00 |
| Cet investissement greva comme suit les comptes : | | |
| 2022 | CHF | 108'905.80 |
| 2023 | CHF | 9'068.20 |
| | CHF | 117'974.00 |

Aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale

En date du 11 décembre 2017, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale.

Depuis 1994, le tri des déchets de la Commune de Givisiez se fait en partenariat avec celle de Granges-Paccot. La déchetterie intercommunale actuelle, sise sur le territoire de la Commune de Givisiez, a une capacité de 4'500 personnes pour une surface de 1'100 m². Près de 8'000 citoyens amènent leurs déchets à cet endroit où plus aucune extension n'est possible.

Suite à la mise à l'enquête de la modernisation de la gare de Givisiez, dont les travaux ont débuté en octobre dernier, la Commune de Givisiez a été informée de l'empiètement du chantier sur la parcelle de la déchetterie.

En accord avec la Commune de Granges-Paccot, un terrain pour une nouvelle déchetterie a été recherché. La parcelle 273 RF de Granges-Paccot, d'une surface de 4'500 m², propriété de l'OFROU, s'est rapidement profilée comme idéalement située entre les deux communes et moins dommageable pour la population vu son éloignement des habitations. Au mois de mai 2017, une autorisation pour la mise à disposition dudit article a été signée entre l'OFROU et la Commune de Granges-Paccot pour la mise à disposition de la parcelle.

Dès lors, une étude a été réalisée par le bureau GED SA afin de chiffrer le montant nécessaire à l'aménagement de cette nouvelle déchetterie :

Aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale

| | | | |
|---------------------------------------|-----|------------|--------------------|
| Gros-œuvre | 60% | CHF | 840'000.- |
| Aménagement et équipement | 20% | CHF | 280'000.- |
| Frais d'ingénieur, divers et imprévus | 12% | CHF | 168'000.- |
| TVA et arrondi | 8% | CHF | 112'000.- |
| TOTAL TTC | | CHF | 1'400'000.- |

Ce montant sera partagé entre les communes de Givisiez et Granges-Paccot par moitié, la Commune de Granges-Paccot devant présenter une demande identique lors de sa prochaine Assemblée communale.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2023, selon le décompte suivant :

| | | | |
|---|------|------------|-------------------|
| Route Jo-Siffert – mesures urgentes sécurisation | | CHF | 790'386.40 |
| Coût total | | CHF | 790'386.40 |
| - Crédit voté par l'Assemblée communale du 11.12.2017 | | CHF | -700'000.00 |
| Montant du crédit utilisé en plus | | CHF | 90'386.40 |
| Cet investissement greva | 2018 | CHF | 11'642.58 |
| comme suit les comptes : | 2019 | CHF | 3'720.98 |
| | 2020 | CHF | 63'585.63 |
| | 2021 | CHF | 689'822.02 |
| | 2022 | CHF | 6'248.23 |
| | 2023 | CHF | 15'366.96 |
| | | CHF | 790'386.40 |

Déplacement d'une conduite d'eau potable sur la parcelle 464 RF

Une conduite communale d'eau potable traverse la parcelle 464 RF sur laquelle trois bâtiments seront prochainement construits. L'emplacement de la conduite est situé dans le périmètre constructible, raison pour laquelle la Commune de Givisiez est tenue de déplacer cette infrastructure en bordure de parcelle avant la construction des bâtiments projetés.

| Déviation réseau eau lié au quartier Chanteclair (avec borne hydrante supplémentaire) | en CHF |
|---|-----------------|
| Génie-Civil (y compris suivi de chantier), hors taxe | 22'000.- |
| Sanitaire (y compris suivi de chantier). hors taxe Conduites DN 200 en fonte ductile + borne hydrante supplémentaire | 50'932.- |
| TOTAL hors taxe | 72'932.- |
| TVA 8.1% | 5'907.- |
| Divers et imprévus | 1'161.- |
| TOTAL, y compris divers, imprévus et TVA | 80'000.- |

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée du 3 juin 2024 un crédit de CHF 80'000.-, montant à prélever sur la réserve « renouvellement conduites eau potable »

Modification partielle des statuts de l'AESC

Message concernant la modification partielle des statuts de l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)

La station d'épuration (STEP) de Pensier est en service depuis environ 30 ans. Elle est donc vieillissante et, en parallèle, les normes environnementales deviennent de plus en plus pointues. En raison du développement important des communes raccordées à cette installation, la quantité d'eau à traiter a également passablement augmenté durant ces trois décennies.

Lors du référendum financier obligatoire du 26 septembre 2021, les citoyens d'Avry, Belfaux, Corminbœuf, Courtepin, Givisiez, Gurmels, La Brillaz, La Sonnaz, Misery-Courtion et Prez ont accepté à une très grande majorité de transformer et d'agrandir la TEP de Pensier. Or depuis 2021, le coût du projet a considérablement évolué, notamment à cause d'exigences supplémentaires de la part du canton, de contraintes liées au site et au risque de pénurie énergétique, ainsi que de l'augmentation très conséquente des coûts de construction. Le projet ne pourra ainsi pas être réalisé avec la limite d'endettement (de 50 millions) prévue par les statuts actuels de l'association.

L'intégralité des documents en lien avec ce point ne figurent pas dans le présent message.

Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet

www.givisiez.ch

Ils sont également disponibles à l'administration communale.

Il s'agit :

- Des statuts modifiés complets (AESC-STATUTS F Révision partielle 2024)
- D'un texte avec les articles modifiés et commentés (Modification partielle des statuts AESC/explications)

Modification totale des statuts du CEFREN

Message concernant la modification totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

Le CEFREN est la plus ancienne association de communes du canton. Elle a été créée en 1963 pour répondre aux besoins de ses communes membres en matière d'approvisionnement en eau potable. En particulier la commune de Givisiez qui ne dispose d'aucune ressource publique en eau potable sur son territoire.

Même si les statuts du CEFREN ont été modifiés à plusieurs reprises, ils ne sont plus cohérents avec l'évolution technique et réglementaire intervenues ces 60 dernières années. L'option a donc été choisie de procéder à une révision totale de ceux-ci. En Assemblée des délégués du 27 mars 2024, les délégués du CEFREN ont accepté la révision totale des statuts qui fait l'objet de ce message.

Cette révision des statuts permet de mettre les principes financiers du CEFREN en adéquation avec les exigences cantonales, les pratiques communales et de garantir ainsi un fonctionnement transparent du CEFREN, tout comme le traitement équitable et juste de toutes les communes membres et clientes.

Elle permettra également d'assurer la distribution d'eau durant les 50 prochaines années en garantissant le financement des infrastructures nécessaires afin de répondre aux défis à venir en lien avec les trois causes principales suivantes :

L'intégralité des documents en lien avec ce point ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet

www.givisiez.ch

Ils sont également disponibles à l'administration communale.

Il s'agit :

- Des statuts modifiés complets (Nouveaux Statuts CEFREN)
- Du comparatif des statuts révisés et des statuts actuellement en vigueur (Statuts CEFREN comparatif commenté)
- Du message explicatif : Adaptation des principes d'organisation du Consortium
- Les changements climatiques ; sécheresses prolongées, qui rendent certaines ressources communales insuffisantes lors des besoins maximaux ;
- Le développement démographique et économique (besoins en eau accrus) ;
- Les conditions plus sévères à respecter pour la production et la fourniture d'eau potable.

Les communes membres sont donc aujourd'hui saisies d'une première modification des statuts, qui concerne la révision des principes financiers régissant le CEFREN. Elles seront saisies d'une seconde révision, d'ici à l'automne 2024, qui concernera l'accueil de nouvelles communes membres et la composition des organes du CEFREN. Cette seconde révision devra elle aussi, après avoir été adoptée par l'Assemblée des délégués du CEFREN, être soumise pour approbation aux législatifs des communes membres (yc. les nouveaux membres).

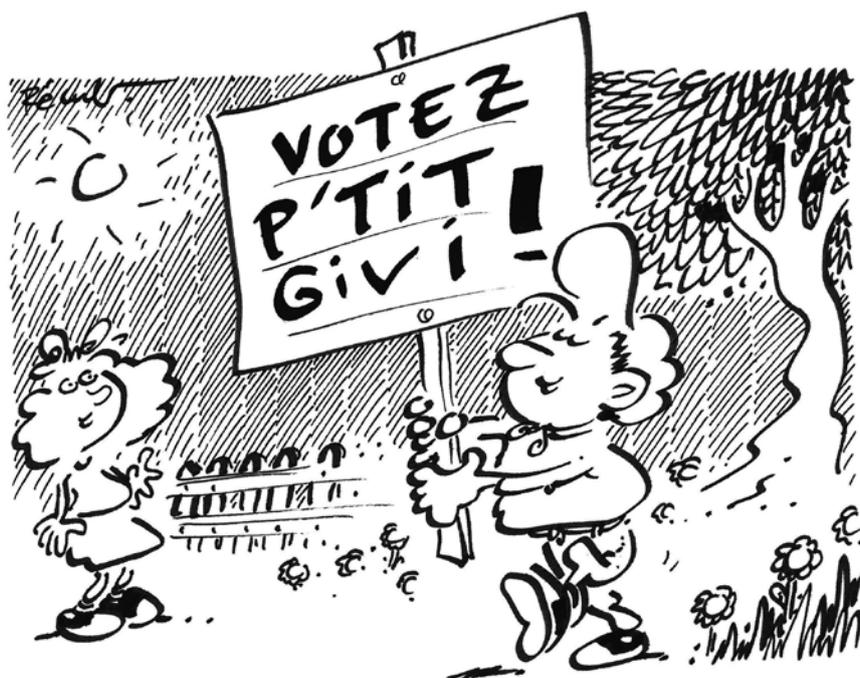
Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver ces modifications des statuts du CEFREN.

Reconstitution de la Commission financière

Elu par l'Assemblée communale du 28 mai 2018, M. Stéphane Progin a donné sa démission de la Commission financière. M. Progin aura siégé durant 6 ans au sein de cette importante Commission.

Nous adressons nos remerciements à M. Progin pour son engagement et son implication au service de la Commune.

Il appartiendra à l'Assemblée communale du 3 juin 2024 de procéder à la reconstitution de la Commission financière.

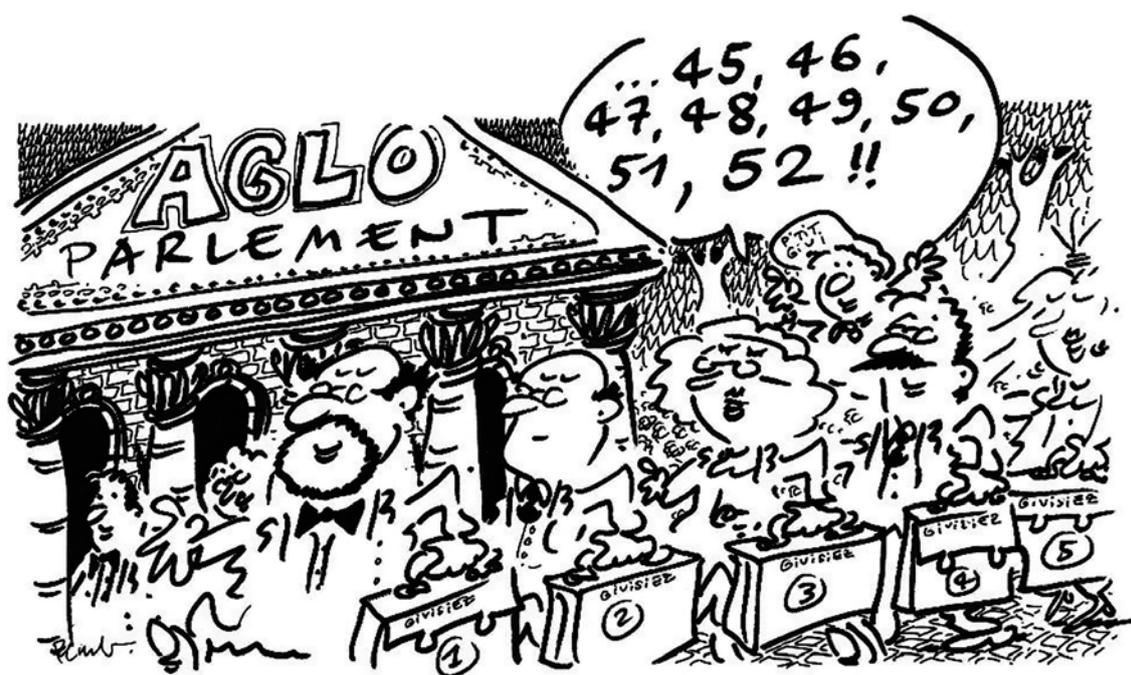


Election d'un-e Conseiller-ère d'Agglomération

Afin de repourvoir le siège laissé vacant à la suite de la démission de M. Didier Carrard, il appartient à l'Assemblée communale du 3 juin 2024 d'élire un membre au sein du Conseil d'Agglomération.

M. Didier Carrard a été membre du Conseil d'Agglomération de Fribourg et de sa commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement depuis 2021.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à M. Carrard pour son engagement et son implication au service de la Commune.



Quartier des Taconnets



Association du cycle d'orientation de la _____
_____ Sarine-Campagne et du Haut-Lac français



INVITATION À LA SÉANCE D'INFORMATION

Dossiers de mise à l'enquête publique en vue du développement du quartier « Les Taconnets » à Givisiez

Les Transports publics fribourgeois Immobilier (TPF IMMO) SA développent un projet de nouveau quartier sur le site « Les Taconnets ». Celui-ci prévoit le renouvellement total de l'actuelle friche industrielle pour la transformer en un quartier orienté vers et pour l'avenir, qui dynamisera le nord de la commune et profitera au plus grand nombre. Le nouveau cycle d'orientation (CO) sera construit au sein de ce périmètre.

La concrétisation de ce renouvellement urbain implique la mise à l'enquête publique simultanée des dossiers suivants :

- Plan d'aménagement de détail (PAD) « Les Taconnets »
- Rehaussement de la route des Taconnets (y c. arrêts provisoires pour les bus et voies de mobilité douce)
- Démolition des bâtiments de la route des Taconnets 3 et 5
- Construction du cycle d'orientation

Le Conseil communal de Givisiez, l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) et TPF IMMO souhaitent vous présenter les enjeux de ces dossiers d'enquête et vous invitent à une séance d'information

Mardi 28 mai 2024 à 19h30

à la salle « Le Rural »,
Rte du Château-d'Affry 30 à Givisiez

Pour des questions d'organisation,
nous vous remercions d'annoncer
votre présence via ce lien.



Nous vous attendons
nombreux-euses lors de
ce rendez-vous et à l'apéritif
qui suivra la présentation.

Dans le rétroviseur

De quand date la création du Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG) ?



Le CIG a été créé en 1969, reprenant un label estampillé dès 1965 par le préfet Laurent Butty.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

eBill, un nouvel outil pour payer facilement les factures !

La Commune de Givisiez s'est dotée d'un nouvel outil pour faciliter le paiement des factures en un ou deux clics de souris !

Comment faire ?

Inscrivez-vous à la prestation eBill dans votre propre e-banking (bancaire ou postal) onglet e-bill, ajouter une entreprise, chercher « Commune de Givisiez » et l'ajouter.

La facture n'est plus envoyée par courrier postal, il faut donc

Contrôler régulièrement la présence des factures dans e-bill et valider le paiement d'une facture en un ou deux clics de souris !

Si on veut modifier quelque chose avant le paiement

Il y a toujours la possibilité de télécharger/imprimer la facture, modifier la date de paiement ou fixer soi-même les dates de paiement des acomptes d'impôts communaux, par exemple.

6 avantages

- **Simple et fiable**

Pas besoin de saisir ou de scanner les bulletins de versement. Les erreurs sont ainsi quasiment inexistantes. Le paiement est toujours sûr.

- **Sécurité élevée**

Les destinataires ne reçoivent que des factures dignes de confiance – pas de spam, pas de phishing. Conformément à l'e-banking, la sécurité des données de la facture est garantie.

- **Paiement rapide**

Quelques clics suffisent pour procéder au paiement. Les destinataires gagnent du temps. Grâce à la fonction « autorisation permanente », vous n'avez même rien à faire.

- **Offre gratuite**

eBill est un service intégré qui est gratuitement à disposition des destinataires de factures dans l'e-banking.

- **Écologique et durable**

Le processus de facturation numérique réduit nettement la consommation de papier. De plus, eBill génère près de 18 fois moins d'émissions par rapport aux factures papier.

- **Contrôle à 100%**

Avec eBill, les utilisatrices et utilisateurs ont une vision d'ensemble et peuvent contrôler les paiements – partout et à tout moment. Toutes les factures sont accessibles facilement et sont archivées sous forme numérique. Cela permet de gagner de la place



Fermetures de l'administration communale durant l'année 2024

Durant l'année 2024, l'administration communale sera fermée

du vendredi 26 juillet 2024 à 16h au lundi 5 août 2024 à 13h30

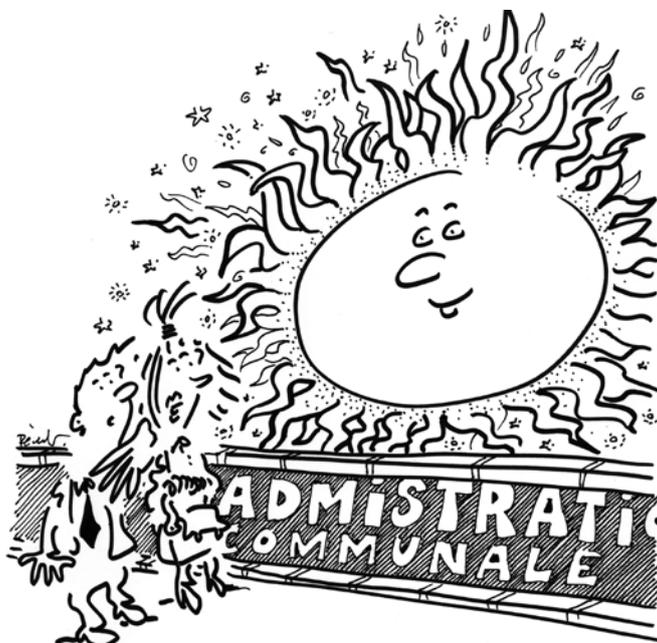
et

du lundi 23 décembre 2024 à 16h au lundi 6 janvier 2025 à 13h30

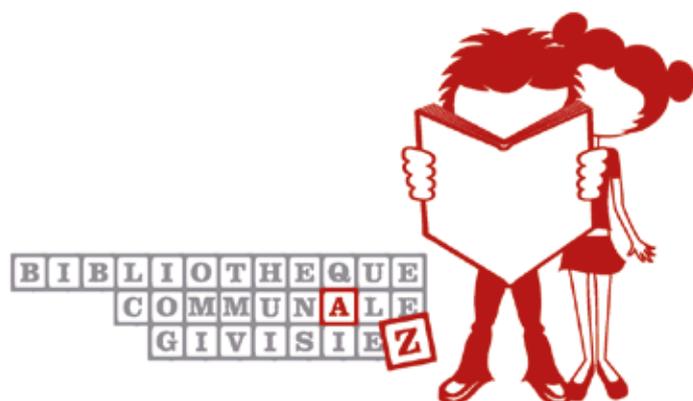
Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, et des jours fériés officiels, l'administration communale vous accueille selon l'horaire suivant :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| lundi | de 13h30 à 17h |
| mardi | de 13h30 à 18h30 |
| mercredi | de 13h30 à 17h |
| jeudi | de 13h30 à 17h |
| vendredi et veilles de fête | de 13h30 à 16h |



Rapport d'activité de la bibliothèque communale de Givisiez – 2023



Présentation :

La bibliothèque de Givisiez existe depuis 1988. En 2008 elle s'installe dans les sous-sols du Rural.

Personnel :

Le personnel est constitué de trois personnes :

- Mona Herman, responsable depuis mai 2016
- Mme Geneviève Tortorella
- Mme Nathalie Tschannen

La bibliothèque ne comporte pas de commission, elle s'autogère. Cependant, elle est supervisée par M. Gilles de Reyff, en charge des affaires culturelles.

Fonctionnement :

Heures d'ouverture :

Mardi : 15h15 – 19h00

Mercredi : 13h30 – 16h00

Jeudi : 15h15 – 18h00

Samedi : 10h00 – 12h00

Heures d'ouverture durant les vacances scolaires :

Jeudi : 15h15 – 18h

Samedi : 10h00 – 12h

Activités qui ont pris place en 2023 :

La bibliothèque de Givisiez a participé au **Biblioweekend 2023**, qui avait pour thème : « Mettre les voiles ». Trois animations ont été proposées :

- Vendredi 24 mars 2023

Atelier : Projection du dessin animé « Le merveilleux voyage de Nils Holgersson » de Hisayuki Toriumi – 1980. Projection libre. De délicieux roulés à la cannelle seront offerts par l'ambassade de Suède !! Boissons offertes.

- Samedi 25 mars 2023

Atelier : Venez découvrir nos nouveaux livres achetés pour l'occasion ! Le livre de Selma Lagerlöf, « Le merveilleux voyage de Nils Holgersson » proposé pour petits et grands, des livres sur la Suède, mais aussi sur les oiseaux et l'ornithologie.

- Dimanche 26 mars 2023

Atelier : Après-midi jeux de société, venez jouer au jeu de l'oie, faire un puzzle, jouer ensemble aux cartes...



Fête manga : « Happy Manga – vol. 2 » :

Et voici la deuxième fête manga ! La 1^{ère} fête était si incroyable que la bibliothèque communale de Givisiez a décidé d'organiser une deuxième fête du manga, pour fêter nos 1'200 mangas en prêt et pour les fans de manga de tout âge.

Cet événement a pris place le samedi 23 septembre 2023 de 15h à 21h, dans la salle du Rural. Nous avons pu décompter environ 200 personnes venues y participer.



Statistiques :

- La bibliothèque compte à fin décembre 2023 : 583 lecteurs.
- En 2023, nous avons acheté 630 nouveaux livres, dont 99 romans adultes, 18 romans pour adolescents, 40 ouvrages documentaires pour enfants,
- 51 romans graphiques (toute catégorie confondue), 35 albums pour petits enfants et 177 mangas.
- Depuis quelques années, il a été entrepris un désherbage qui se fait petit à petit, secteur par secteur. Un total de 346 livres et magazines ont été supprimés en 2023.
- A la fin de l'année 2023, la bibliothèque comptait 13'615 ouvrages.

Givisiez, le 20 mars 2024
Mona Herman

<https://biblio.givisiez.ch>

Vie sportive, culturelle et sociale



**Vous êtes à la recherche
d'une place pour votre enfant ?**

**optez pour un
ACCUEIL INDIVIDUALISÉ**

famiya est au service des familles depuis plus de 35 ans, en collaboration avec les communes nos tarifs sont subventionnés.

**inscrivez votre
ENFANT chez famiya**

famiya, service de garde d'enfants
info@famiya.ch - www.famiya.ch



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.

| | |
|---|--|
|  | <p>Ligue fribourgeoise contre le cancer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches • Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching) • Activités d'information et de prévention • Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique <p>026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch</p> |
|  | <p>Dépistage du cancer Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans • Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans • Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon <p>026 425 54 00 – depistage@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch</p> |
|  | <p>Équipe mobile de soins palliatifs Voltigo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins palliatifs spécialisés • Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave • Assistance 24/7 aux personnes accompagnées et à leurs proches • Formation de professionnels et de bénévoles <p>026 426 00 00 – voltigo@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch</p> |
|  | <p>diabètefribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes • Soins spécifiques de pieds de diabétiques • Consultations diététiques • Vente de matériel spécialisé • Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch</p> |
|  | <p>Ligue pulmonaire fribourgeoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières et suivi ambulatoire des affections pulmonaires • Permanence 24/7 sans rendez-vous • Instruction, location et vente d'appareils respiratoires • Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage • Formation de professionnels de santé • Activités d'information et de prévention <p>026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch</p> |
|  | <p>CIPRET Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention <p>026 425 54 10 – info@cipretfribourg.ch - www.cipretfribourg.ch/</p> |

Février 2024

Vie sportive, culturelle et sociale

URGENCE MÉDICALE: QUE FAIRE ? LE BON COMPORTEMENT AU BON MOMENT

→ ALLER À LA PHARMACIE
→ OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE
0900 146 146 CHF 2.-/min

→ ALLER À LA PHARMACIE
→ OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE
0900 146 146 CHF 2.-/min

Adultes
PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Fièvre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge, maux de tête légers

Enfants de 0 - 16 ans
PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Fièvre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge

→ APPELER VOTRE MÉDECIN TRAITANT-E
→ OU LA GARDE MÉDICALE 0800 170 171
→ OU SE RENDRE DANS UNE PERMANENCE

→ APPELER VOTRE PÉDIATRE
→ OU LA KIDSHOTLINE
0900 268 001 CHF 2.99/min,
max CHF 29.90/appel

Adultes
PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Douleurs algues ou chroniques
- Coupures et blessures
- Fracture ou entorse
- Boutons ou rougeurs avec fièvre

Enfants de 0 - 16 ans
PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Fièvre persistante
- État général diminué
- Vomissements ou diarrhée

→ ALLER AUX URGENCES
→ OU APPELER LE 144

→ ALLER AUX URGENCES PÉDIATRIQUES,
SITES HFR FRIBOURG - HÔPITAL CANTONAL
OU HIB PAYERNE
→ OU APPELER LE 144

Adultes
PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Douleur à la poitrine
- Perte de connaissance, paralysie
- Importante perte de sang

Enfants de 0 - 16 ans
PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Convulsion ou perte de connaissance
- Importante perte de sang
- Vomissements ou diarrhée
- avec déshydratation
- Fièvre (0 - 3 mois)
- Fracture

www.fr.ch/urgence



CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL

APPEL AUX DONS

Paroisses de Ste-Thérèse et Givisiez/Granges-Paccot



- Nous fournissons une aide rapide et ponctuelle aux personnes dans le besoin de notre région, indépendamment de l'âge, langue ou religion
 - Nous offrons de l'aide alimentaire issue de dons en période de Noël
 - Nous accompagnons les personnes dans les démarches administratives

Aidez-nous à œuvrer pour toutes les personnes dans le besoin en nous faisant un don

IBAN CH 74 0900 0000 1263 3316 6

Un grand MERCI pour votre soutien !

Nous comptons sur vous !

Nous avons besoin de vous !



Pour devenir membre et collaborer à nos activités, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de votre paroisse :

Ste-Thérèse (026 460 84 20) ou Givisiez/Granges-Paccot (026 466 25 67)

Vie sportive, culturelle et sociale



La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

Un écosystème forestier fragile et fatigué

La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-t-elle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?



Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

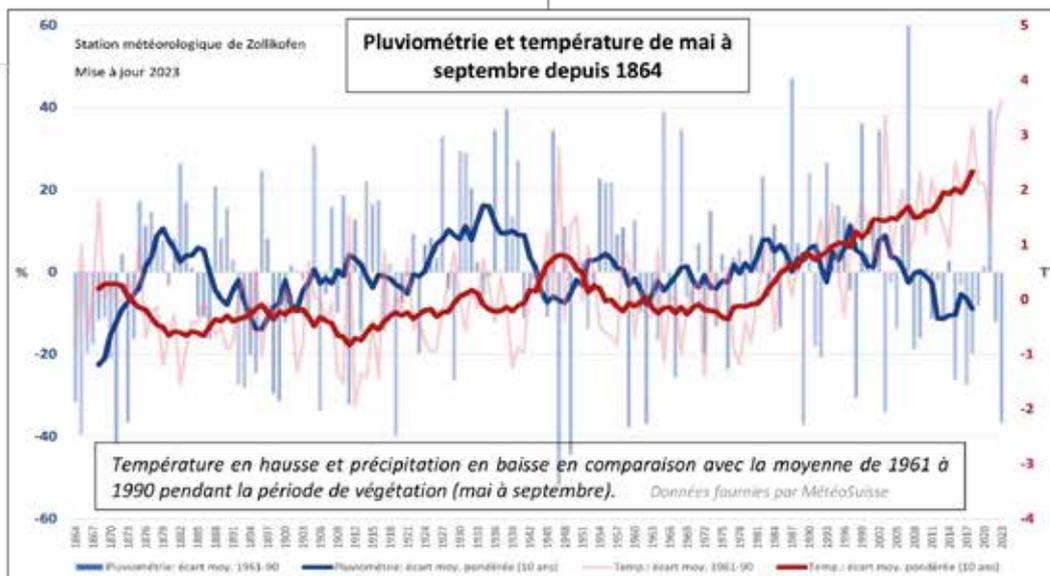
Hêtres majestueux en perte de vie

Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveilleront » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

Promenade en forêt et risque de chutes de branches

Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le clic utile : www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/

Hauterive, janvier 2024

Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement
Service des forêts et de la nature

22 CURIOSITÉS TOURISTIQUES DU DISTRICT À VISITER!

Dans le cadre des 125 ans de son association, Fribourg Tourisme et Région propose à la population de partir à la découverte d'une vingtaine de partenaires qui, dans le cadre de leurs activités, sont directement ou indirectement des protagonistes de l'industrie touristique. Hôtels, musées, artisans, restaurants, acteurs du loisir, de la formation, de la gastronomie, lieux patrimoniaux et/ou originaux : tous vous ouvriront leurs portes à l'occasion d'une visite guidée, un jeudi soir de l'année (avec des exceptions *). Offertes par Fribourg Tourisme et Région, ces visites sont gratuites. Toutefois, les inscriptions sont obligatoires, et les places limitées.

Inscriptions sur fribourgtourisme.ch/125
ou info@fribourgtourisme.ch

Emboîtez le pas de tous ces acteurs, et suivez les guides !

| DATE DATUM | VISITE FÜHRUNG | DÉBUT START | DURÉE DAUER | LANGUE SPRACHE |
|---------------|---|----------------|----------------|-------------------|
| 06.06.24 | Randonnée guidée dans les Préalpes / Geführte Wanderung in den Voralpen (Le Mouret) | 17:30 | 3h | FR, DE |
| 12.06.24* | Institut agricole de Grangeneuve / Landwirtschaftliches Institut Grangeneuve | 18:00 | 1h30 | FR, DE |
| 13.06.24 | Institut agricole de Grangeneuve / Landwirtschaftliches Institut Grangeneuve | 18:00 | 1h30 | FR, DE |
| 20.06.24 | Les Chemins de Fer du Kaeserberg (Granges-Paccot) | 17:30 | 1h30-2h | FR, DE |
| 27.06.24 | Résidence hôtelière et brasserie artisanale de la Croix-Blanche (Posieux) | 17:00 | 1h30 | FR |
| 04.07.24 | Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg (exposition des 200 ans) | 18:00 | 1h | FR |
| 11.07.24 | Aérodrome d'Ecuwillens | 18:00 | 1h30 | FR |
| 18.07.24 | Résidence Le Manoir et Chemin du Travail (Givisiez) | 18:00 | 1h | FR |
| 25.07.24 | Domaine Notre-Dame (Villars-sur-Glâne) | 18:00 | 1h | FR, DE |
| 08.08.24 | Barrage de Schiffenen / Staumauer Schiffenen | 10:00 | 1h30 | FR, DE |
| 08.08.24 | Barrage de Rossens / Staumauer Rossens | 15:00 | 1h30 | FR, DE |
| 22.08.24 | Sellerie-Fonderie Roulin / Sattlerei Giesserei Roulin (Treyvaux) | 14:00 | 2h | FR, DE |
| 22.08.24 | Museum für Kunst und Geschichte (Ausstellung 200 Jahre des Museums) | 18:00 | 1h | DE |
| 05.09.24 | Fri-Son (Fribourg) | 18:00 | 1h-1h30 | FR |
| 19.09.24 | CFPS - Château de Seedorf | 18:00 | 1h | FR |
| 26.09.24 | Marly Innovation Center | 18:00 | 1h45 | FR |
| 03.10.24 | Espace Jean-Tinguely & Niki de St-Phalle (Fribourg) | 18:00 | 1h | FR |
| 10.10.24 | Peter Fink, artisan potier / Topfer (Ependes) | 18:00 | 1h15 | FR, DE |
| 24.10.24 | Observatoire d'Ependes / Sternwarte Ependes | 20:00 | 1h30 | FR, DE |
| 07.11.24 | Château de la Grande Riedera (Le Mouret) | 17:30 | 1h30 | FR |
| 14.11.24 | Hôtel Cantonal (Fribourg) | 18:00 | 1h | FR |
| 21.11.24 | Usine de Chocolat Villars (Fribourg) | 18:00 | 1h30-2h | FR |
| 28.11.24 | Charpente et cloches de la Cathédrale St-Nicolas (Fribourg) Dachstock und Glocken der Kathedrale St. Nikolaus (Freiburg) | 18:00 | 2h | FR, DE |
| 12.12.24 | Centre de congrès et de loisirs Forum Fribourg (Granges-Paccot) | 18:00 | 1h30 | FR |

Partenaire officiel des 125 ans
de Fribourg Tourisme et Région



Pl. Jean-Tinguely 1
CH-1701 Fribourg

Info : +41 26 350 11 11
info@fribourgtourisme.ch

www.fribourgtourisme.ch



Fête des voisins

Le 31 mai 2024

Fête nationale

Le 31 juillet 2024



Marchethon

Le 26 octobre 2024

Un arbre pour votre enfant

Le 9 novembre 2024



St-Nicolas

Le 6 décembre 2024

Noël des aînés

Le 13 décembre 2024



Pour plus de détails concernant les événements :
<https://www.givisiez.ch/evenements>



CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media-f sa